

7. Le Programme des obligations pour les petites entreprises

Le Programme des obligations pour les petites entreprises (OPE), administré par Revenu Canada, est destiné à fournir de l'aide à la restructuration de la dette des petites entreprises en difficultés financières, y compris les entreprises agricoles; il s'agit d'une initiative fiscale qui réduit le coût des emprunts pour les petites entreprises et les exploitations agricoles admissibles et qui remplace le Programme des obligations pour le développement des petites entreprises.

Les petites entreprises et exploitations agricoles qui:

- sont en défaut de paiement ou s'attendent à l'être;
- ne peuvent obtenir de financement d'autres sources; ou
- ne possèdent pas l'actif interne qui pourrait améliorer leur position

peuvent recevoir des prêts commerciaux d'une valeur d'au moins 10 000 \$ et d'au plus 500 000 \$, à un taux d'intérêt réduit. Ce taux, négocié entre l'emprunteur et le prêteur, est en général égal à la moitié du taux préférentiel des banques à charte, plus 2 ou 3 p. 100. Les prêteurs commerciaux n'ont pas d'impôt à payer sur l'intérêt reçu, du fait que l'intérêt payé sur une OPE est considéré comme un dividende, et l'intérêt payé par la petite entreprise ou l'exploitation agricole n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Les prêts sont consentis pour des termes de un à cinq ans, mais ils peuvent être amortis sur une période plus longue.

En conclusion, les témoins étaient généralement en faveur du maintien des divers programmes fédéraux de soutien et de crédit. Ces programmes peuvent comporter certaines inégalités, du fait qu'ils ne sont pas toujours bien ciblés, mais, sans eux, la crise financière actuelle de l'agriculture aurait été plus grave.

De sorte que les programmes deviennent plus efficaces et en mesure de s'adapter continuellement à l'évolution des marchés agricoles, le Comité croit qu'il faudrait consentir de nouveaux efforts pour coordonner les programmes de prêts aux agriculteurs aux niveaux fédéral et provincial. Le Comité reconnaît qu'il peut être difficile d'élaborer une politique agricole nationale, car des initiatives qui répondent aux besoins de certains agriculteurs peuvent entrer en conflit avec des mesures conçues pour d'autres; néanmoins, le Comité est d'avis que le secteur agricole doit bénéficier d'un engagement complet et à long terme du gouvernement fédéral.